

Geschäftsstelle  
c/o Public Health Schweiz  
Dufourstrasse 30  
3005 Bern

031 350 16 00  
[www.pro-salute.ch](http://www.pro-salute.ch)

27 septembre 2023

## Mo. C<sup>SSS</sup>-N 23.3504

« Renforcer les soins coordonnés par des contrats pluriannuels dans la LAMal »  
(traitement commun avec le deuxième paquet de mesures de maîtrise des coûts de la santé)

Mesdames et Messieurs

Vous voterez le 28 septembre 2023 sur la motion 23.3504 " : Renforcer les soins coordonnés par des contrats pluriannuels dans la LAMal.

**Pro-salute.ch, la voix des patients, des consommateurs et des payeurs de primes vous recommande de rejeter cette motion.**

### Des risques financiers importants

Dans le contexte actuel de hausse des coûts de l'énergie, des loyers, des prix des denrées alimentaires et des tarifs des transports publics, les primes d'assurance maladie représentent une charge excessive pour de nombreux ménages. Il est donc important que les payeurs de primes puissent adapter leur forme d'assurance à leur situation financière et à leur état de santé.

En choisissant une franchise élevée, les personnes en bonne santé peuvent bénéficier de rabais de primes non-négligeables. Pour beaucoup, cette décision représente la seule possibilité d'abaisser leurs primes à un niveau financièrement supportable.

Dans ce cadre, un imprévu (un accident ou le diagnostic d'une maladie chronique) pourrait placer les assurés dans des situations insupportables et les obliger à assumer pendant plusieurs années des frais qui dépassent leur moyen ou leur épargne. A cela s'ajoute la probabilité d'une augmentation des primes en cours de contrat. Si la possibilité de changer de prestataire et de franchise l'année suivante faisait défaut, les personnes concernées s'exposeraient alors à un risque important de surendettement.

### Pas de potentiel d'économie

Le Conseil fédéral l'explique dans sa réponse: les contrats pluriannuels ne recèlent aucun potentiel pour réduire les coûts de la santé. Ils pourraient certes être attrayants pour les assurés qui sont en

---

pro-salute.ch, la voix des patients et patientes, des consommateurs et des consommatrices, des payeurs de primes

bonne santé et ne génèrent pas de coûts. Pour autant, si ces derniers passaient à un contrat pluriannuel, cela n'entraînerait aucune réduction supplémentaire des coûts. En revanche, ils entraîneraient une réduction des recettes. Celle-ci devrait donc être compensée par une augmentation des primes des autres modèles.

**Pour les consommateurs, les patients, et les payeurs de primes, ce projet ne présente que des inconvénients. C'est pourquoi pro-salute.ch vous recommande vivement de rejeter cette motion.**

Avec nos meilleures salutations

Felix Wettstein, président de pro-salute.ch

Ivo Meli, membre du comité directeur

---

pro-salute.ch, la voix des patients et patientes, des consommateurs et des consommatrices, des payeurs de primes

